



MAIRIE de GIGNAC LOT  
Tél. / Fax : 05 65 37 70 53  
mairie.gignac46@wanadoo.fr

Gignac,  
Le 17 mai 2010

## LE DEPOT MUNICIPAL DE LAVALETTE

### De par la réglementation :

### Ce n'est pas une décharge pour les déchets de toute nature

Nous avons reçu un courrier de la préfecture exigeant que ce lieu soit fermé définitivement.  
Nous avons une possibilité : c'est de demander la labellisation de ce dépôt pour matériaux neutres :

C'est-à-dire :

- Les pierres,
- Le sable,
- Le gravier,
- La terre,
- Le bois uniquement,
- La terre cuite,
- Le ciment...

### Sont exclus tous les autres matériaux et déchets tels que :

- L'amiante,
- Le plastique,
- Les bidons,
- La ferraille,
- Divers appareils,
- Les poubelles...

### Si nous ne respectons pas ces indications elle sera fermée définitivement.

Cela pénalisera tous les usagers. Il a été très difficile jusqu'à présent que l'ensemble des citoyens de la commune respecte cette réglementation. Il est hors de question que par l'action d'une minorité d'entre nous, l'ensemble en subisse les conséquences, et c'est ce qui pourrait arriver très rapidement.

### Pour cela :

- Une seule clef sera disponible uniquement en mairie et justifiant que l'utilisateur habite la commune de Gignac.
- Lors de la prise de la clef en Mairie l'utilisateur devra certifier par écrit ce qu'il va y déposer.
- Tout contrevenant sera verbalisé.

Je vous demande à tous de faire preuve de civisme et de responsabilité personnelle.

Le Maire,  
M.E. LABROUE.

